



LE DÉPARTEMENT

POLE SOCIAL  
DIRECTION ENFANCE JEUNESSE FAMILLE  
SERVICE ACCUEIL EN ETABLISSEMENT  
Place François Mitterrand  
Carré Curial - BP 1804  
73018 CHAMBERY CEDEX

**ARRÊTÉ**  
**N° 2025-ETS-EJF 029**

**Portant dotation globale pour l'année 2025**  
**du service accompagnement et protection de l'enfance et**  
**de la famille (SAPEF) - Accompagnement en économie**  
**sociale et familiale (AESF)**  
N° Finess ET 73 001 243 2  
**de l'Union départementale des associations familiales**  
**(UDAF) de la Savoie**  
28 place du Forum - CS 40948, 73009 Chambéry Cedex  
N° Finess EJ 73 001 239 0

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

- VU** le Code de l'action sociale et des familles notamment les articles L313-1 et suivants en ce qui concerne la protection de l'enfance, les articles L222-2 et suivants pour ce qui relève de l'aide à domicile et particulièrement l'accompagnement en économie sociale et familiale, ainsi que les articles L314-1 et suivants et R314-1 et suivants relatifs à la tarification ;
- VU** la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant ;
- VU** la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- VU** la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance en renforçant la prévention et la détection des situations à risques par le principe d'intervention à domicile en vue d'assurer un accompagnement budgétaire et éducatif des familles dans le champ de la protection de l'enfance ;
- VU** la loi n° 2022-140 dite loi Taquet du 7 février 2022 relative à la protection de l'enfance, notamment à l'amélioration du parcours des enfants ;
- VU** l'appel à projets publié le 25 octobre 2024 portant sur l'offre d'accompagnement en économie sociale et familiale (AESF) dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance du Département de la Savoie ;
- VU** la réponse présentée par l'association Union départementale des associations familiales (UDAF) de la Savoie en date du 26 novembre 2024, complétée le 17 décembre 2024 ;
- VU** la commission d'information et de sélection d'appel à projets réunie le 20 décembre 2024 et son avis favorable sur le dossier présenté par l'UDAF de la Savoie, publié sur le site internet du Département de la Savoie ;
- VU** l'arrêté n° 2025-ETS-EJF-006 portant autorisation de fonctionnement du service d'accompagnement en économie sociale et familiale (AESF) et du service

Accusé de réception en préfecture  
073-227300019-20250814-2025-ETS-EJF029-AR  
Date de télétransmission : 14/08/2025  
Date de réception préfecture : 14/08/2025

accompagnement et protection de l'enfance et de la famille (SAPEF-UDAF) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux et de Madame la Directrice générale adjointe du Pôle social ;

## ARRÊTE

### Article 1

Une dotation globale calculée pour l'année 2025 pour 30 mesures simultanées d'accompagnement en économie sociale et familiale, soit 69 000,00 € (soixante-neuf mille euros), est allouée par le Conseil départemental de la Savoie au service accompagnement et protection de l'enfance et de la famille (SAPEF) - Accompagnement en économie sociale et familiale (AESF) de l'Union départementale des associations familiales (UDAF) de la Savoie.

### Article 2

Pour l'exercice 2025, la dotation globale fixée à l'article 1 est versée mensuellement au 1/12<sup>ème</sup>.

### Article 3

En application des articles R.314-38 et R.314-108, dans l'attente de fixation d'un nouveau tarif, la tarification visée à l'article 2 peut être reconduite en 2026, avec un versement au 1/12<sup>ème</sup>.

### Article 3

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et services auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

### Article 4

Monsieur le Directeur général des services départementaux et Madame la Directrice générale adjointe du pôle Social sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département de la Savoie.

**Christiane BRUNET**

Chambéry, le

13 AOÛT 2025  
Le Président  
La Vice-présidente déléguée

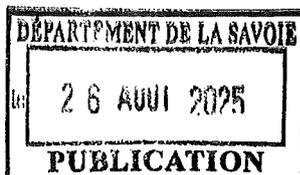
Le Président,



26 AOÛT 2025

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par déléguation,

  
**Isabelle ROBERT**  
Secrétaire générale



Accusé de réception en préfecture  
073-22730019-20250814-2025-ETS-EJF029-AR  
Date de télétransmission : 14/08/2025  
Date de réception préfecture : 14/08/2025

2